

**Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance  
Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes  
d'investissement**

*Préavis N° 2017/29*

Lausanne, le 13 juillet 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Dans sa séance du 7 décembre 2016, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2016/60<sup>1</sup> et alloué à la Municipalité un crédit-cadre d'investissements du patrimoine administratif de CHF 32'420'000.- pour 2017. Sur ce montant, CHF 9'160'000 ont été alloués au Service du gaz et du chauffage à distance, dont CHF 3'200'000.- pour l'extension et le renouvellement du chauffage urbain.

Le présent préavis sollicite un crédit complémentaire du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.-, compensé par des recettes d'investissement équivalentes, pour financer les travaux de renouvellement complet d'une conduite dans le cadre d'un chantier coordonné avec d'autres services intervenant dans le sous-sol à la route du Pavement à Lausanne.

**2. Préambule**

Le préavis N° 2016/60 mentionnait l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016 de nouvelles conditions de raccordement au chauffage à distance, qui prévoient désormais une participation financière des clients aux coûts de raccordement. L'année 2017 est donc une année de transition avec des réalisations de raccordements clients commandés sous l'empire du règlement précédent, à charge intégrale des Services industriels (SIL), et des raccordements avec participation financière des clients.

Au moment de la rédaction du préavis N° 2016/60, il était difficile d'évaluer l'impact de cette mesure sur les demandes de raccordements. Face à cette incertitude, il avait été renoncé à faire figurer des recettes d'investissement dans le préavis. On constate aujourd'hui un maintien du niveau des demandes, qui ont généré des recettes d'investissement à hauteur de CHF 1'150'000.-.

---

<sup>1</sup> Préavis N° 2016/60 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. [...] Crédits-cadres annuels 2016 », adopté par votre Conseil dans sa séance du 7 décembre 2016.

### 3. Le crédit sollicité

Le financement prévu par le préavis N° 2016/60 permet de couvrir des coûts de raccordement et d'extension pour l'année en cours. Il ne permet toutefois pas d'assurer le renouvellement de certaines conduites vétustes et d'accroître par là même la sécurité d'approvisionnement aux clients raccordés.

Dans le cadre de la coordination des travaux sur la route du Pavement à Lausanne, les SIL souhaitent intervenir sur des conduites qui datent de 1969 et présentent de nombreuses fuites sur toute leur longueur, ainsi qu'un état défectueux au niveau de l'isolation. Cette participation à un chantier coordonné multi-fluides permet de réduire les frais d'installations de chantier et de limiter les nuisances pour le voisinage, puisqu'il évite une intervention ultérieure.

Les travaux prévus consistent en la rénovation d'environ 550 mètres de conduites de transport d'énergie. Pour les financer, il est sollicité un crédit complémentaire de CHF 1'150'000.-, compensé par les montants encaissés provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement pour 2017.

Ce crédit se répartit de la manière suivante:

| (en milliers de CHF)               | Prestations de tiers | Main d'œuvre interne | Intérêts intercalaires | Total        |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|--------------|
| <b>Lausanne, route du Pavement</b> | 1'065                | 50                   | 35                     | <b>1'150</b> |

### 4. Aspects financiers

#### 4.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le chantier débutera fin 2017 et durera environ deux ans pour la partie qui concerne le réseau du chauffage à distance.

A ce jour, l'échelonnement prévisible des dépenses est le suivant :

| (en milliers de CHF)       | 2017        | 2018       | 2019       | 2020     | 2021     | 2022     | Total    |
|----------------------------|-------------|------------|------------|----------|----------|----------|----------|
| Dépenses d'investissements | 170         | 570        | 410        |          |          |          | 1'150    |
| Recettes d'investissements | -1'150      |            |            |          |          |          | -1'150   |
| <b>Total net</b>           | <b>-980</b> | <b>570</b> | <b>410</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> |

La participation des clients aux coûts de raccordement sera portée en recettes d'investissement sur le préavis N° 2016/60. Le crédit complémentaire de CHF 1'150'000.- étant ainsi entièrement compensé, le total net du crédit alloué au Service du gaz et du chauffage à distance, de même que le total net du préavis ne sont donc pas modifiés.

| (en milliers de CHF)   | Préavis N° 2016/60 | Crédit complémentaire | Recettes d'investissement | Total net     |
|------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|---------------|
| Réseau de CAD          | 3'200              | 1'150                 | -1'150                    | 3'200         |
| Réseau de gaz          | 5'960              |                       |                           | 5'960         |
| Autres investissements | 25'260             |                       |                           | 25'260        |
| <b>Total net</b>       | <b>34'420</b>      | <b>1'150</b>          | <b>-1'150</b>             | <b>34'420</b> |

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements. Comme indiqué, il était difficile d'estimer les recettes d'investissement attendues pour 2017 suite à la modification du règlement de raccordement. Ces recettes permettront désormais d'assurer des travaux supplémentaires de remplacement de conduites sur les tronçons les plus anciens et vétustes du réseau de chauffage à distance.

#### 4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les travaux prévus n'impliquent pas de charge de personnel supplémentaire et n'ont pas d'impact sur les charges d'exploitation courantes.

La charge d'intérêts, aussi bien pour les intérêts intercalaires que pour les intérêts sur immobilisations finales, sera calculée par les SIL en fonction des dépenses réelles. De même, les investissements seront amortis par les SIL en fonction des dépenses effectives sur une durée de 10 ans.

Les charges de personnel interne et d'intérêts intercalaires qui seront imputées sur le crédit d'investissement seront comptabilisées en revenus dans le budget de fonctionnement.

#### 4.3 Tableau récapitulatif des conséquences financières

|  | 2017         | 2018         | 2019         | 2020       | 2021       | Total        |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Personnel suppl. (en EPT)                      | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| <b>(en milliers de CHF)</b>                    |              |              |              |            |            |              |
| Charges de personnel                           | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| Charges d'exploitation                         | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| Charges d'intérêts                             | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| Amortissement                                  | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| <b>Total charges suppl.</b>                    | <b>0.0</b>   | <b>0.0</b>   | <b>0.0</b>   | <b>0.0</b> | <b>0.0</b> | <b>0.0</b>   |
| Diminution de charges                          | 0.0          | 0.0          | 0.0          | 0.0        | 0.0        | 0.0          |
| Revenus (mo interne et intérêts intercalaires) | -10.0        | -45.0        | -30.0        | 0.0        | 0.0        | -85.0        |
| <b>Total net</b>                               | <b>-10.0</b> | <b>-45.0</b> | <b>-30.0</b> | <b>0.0</b> | <b>0.0</b> | <b>-85.0</b> |

## 5. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2017/29 de la Municipalité, du 13 juillet 2017 ;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- pour financer le renouvellement des conduites du chauffage à distance à la route du Pavement à Lausanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service du gaz et du chauffage à distance des SIL ;

3. de prendre acte que le crédit mentionné au point 1 est entièrement compensé par les recettes d'investissement provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.
4. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1 les recettes provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :  
Jean-Yves Pidoux

Le secrétaire :  
Simon Affolter